



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1 - Les cours sont ouverts à toutes personnes à jour du paiement de l'adhésion et de la cotisation.
- 2 - Pour les mineurs, l'autorisation parentale ou tutélaire doit être signée.
- 3 - Un certificat de « non-contre-indication à la pratique de la danse » est exigé.
- 4 - La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel subi ou causé par toute personne, participant ou accompagnateur, tant au cours des séances, spectacles, qu'au cours des déplacements occasionnés par ceux-ci.
- 5 - L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.
- 6 - L'association se réserve le droit d'apporter toute modification concernant le planning et éventuellement d'annuler les cours si le nombre d'inscrits est insuffisant (moins de 5 inscrits).
- 7 - Les séances annulées par l'organisateur seront reportées dans la mesure du possible.
- 8 - Désistement : si un élève souhaite annuler sa participation aux cours, il sera remboursé des trimestres non entamés, uniquement pour raisons de santé (justificatifs médicaux obligatoires).
- 9 - L'association doit être avertie au préalable des maladies ou problèmes physiques de l'adhérent.
- 10 - L'association se réserve tous les droits des photographies, enregistrements vidéo et/ou sonores qui seront effectués pendant les cours et représentations de l'association.
- 11 - En cas de crise sanitaire, l'association se réserve le droit d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas les mesures d'hygiène et de sécurité.